

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 13
Nbre de procurations : 03
Nbre de membres votants : 16
Date de convocation : 31 octobre 2023
Date de publication : 14 novembre 2023

SEANCE DU : **SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Présidente de séance : Mme DRAY Frédérique
Secrétaire de séance : Mme BERNARDOT Delphine

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, GRUET Justine, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, NICOLET Joëlle
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, GOMET Nicolas, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :
M. GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique
Mme GIROD Isabelle à Mme BUSSIÈRE Pierrette
Mme CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar à M. CUINET Jean-Pierre

Excusée sans procuration de vote :
M. CIGLIA Fabrice

N : 06.11.23.31

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU CCAS ET DANS LA RESIDENCE
AUTONOMIE DES PATERS**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique notamment, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°21.15.09.21 du 15 septembre 2021 approuvant les Lignes Directrices de Gestion du CCAS de la Ville de Dole et prenant effet au 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 6 ans,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°22.06.29.22 du 29 juin 2022 apportant modification des Lignes Directrices de Gestion du CCAS de la Ville de Dole,

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de Dole de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade, il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes. Ces créations permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique.

Ainsi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Création des postes suivants à la résidence autonomie des Paters :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Création des postes suivants au CCAS :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

En catégorie A :

- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
 - Création de poste suivant au CCAS (repas à domicile) :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Suppression des postes suivants à la résidence autonomie des Paters :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet
 - Suppression des postes suivants au CCAS :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet

En catégorie A :

- 1 emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet
 - Suppression de poste suivant au CCAS (repas à domicile) :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les créations et les suppressions de postes dans la résidence autonomie et au CCAS de la ville de Dole à compter du 1^{er} décembre 2023,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la résidence autonomie et du CCAS de la ville de Dole.

Les crédits sont inscrits au BP 2023 de la résidence autonomie et du CCAS - chapitre 012.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

** Sous-préfecture ; * C.C.A.S. (2) ; * Direction des Ressources Humaines* Trésorerie Principale* Direction des Finances*

Pour extrait certifié conforme.
La Vice-présidente du C.C.A.S.,
Frédérique DRAY

